

CHALET LA BOUCLIA

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF LEASE

ARTICLE 1 - Conclusion of the reservation :

A deposit of 25% of the total price will be asked for any confirmation of reservation.
The reservation becomes effective only after the payment of the deposit.
The non-payment of this deposit is equivalent of the cancellation of the booking due to the exclusive fault of the tenant.
The payment of the balance has to be paid at the latest 30 days before the arrival date.
The non-payment of the balance is equivalent of a last-minute cancellation due to the exclusive fault of the tenant and will initiate the application of the cancellation fees indicated in the article 6.
As a result, the chalet becomes available again and can be proposed to any reservation by the owner.
In case of booking confirmed less than 30 days before the arrival day, the full payment of the reservation will be asked.
Rental prices do not include services mentioned "Extra Services" and listed in the article 2.

ARTICLE 2 - Services:

Services included:

Beds made on arrival (180 x 200)
Providing towels - bathrobes - slippers
Bath amenities
Daily cleaning
Change of bedlinen and towels once a week
End of stay cleaning
Breakfast served every day from 8AM to 10.30AM
Wood for fireplace
Bienvenue products set
Wifi - Sonos bluetooth speaker system
Privat conciergerie
On Request: single beds in 90x200
Baby equipment: baby cot - bathtub - baby chair...



LA BOUCLIA
CHALET - VAL D'ISÈRE

Extra cost services, to book in advance and subject to availability:

Reservation of ski equipment
Reservation of ski passes
Reservation of ski lessons
Privat chef de cuisine
Privat driver for 1 back and forth per day to the main ski lift
Taxi
Baby-sitter
Rental of stroller
Massages and many other activities....

The local tax is 4 euros / adult / day and payable upon arrival by card or cash



SAS Chalet La Bouclia
284 Chemin de la Ruaz - Le Hameau du Crêt - 73 150 Val d'Isère - France
Tel : +33 6 50 36 40 57
info@chaletlabouclia.com www.chaletlabouclia.com

ARTICLE 3 - Number of persons :

The rental of the chalet is rented for a determined number of persons, which cannot be exceeded under any circumstances. Any offense will generate an extra cost of 100 euros per extra person and per day.

At the conclusion of the reservation, the tenant will provide to Chalet La Bouclia the full list of each person coming during the period booked

This list must contain: the name – surname - date of birth – personal address of each participant.

Any modification of this list must be sent to Chalet La Bouclia.

If this list is not communicated to Chalet La Bouclia at the reservation conclusion, the special cancellation policies for COVID-19 will not be applicable.

ARTICLE 4 - Length of stay:

The tenant rent the property for a time-limited which cannot be exceeded.

In case of reduction of the number of nights, no refund can be asked.

ARTICLE 5 - Arrival and departure time :

The rental of the chalet starts from 4PM on the arrival day.

The release has to be done at the latest at 10AM on the departure day.

ARTICLE 6 - Cancellation policies :

From the reservation to 31 days before the arrival : 25% of the total amount of the stay is due

From 30 to 15 days before the arrival: 50% of the total amount of the stay is due

From 14 à 8 days before the arrival: 75% of the total amount of the stay is due

From 7 days before the arrival: 100% of the stay is due

ARTICLE 7 - Special cancellation policies relative to COVID-19 :

In case of cancellation related to COVID-19 pandemic, 100% of the deposit pay will be refund.

The list of the participants asked in the Article 3 must have been given at the conclusion of the reservation.

Depending of the cancellation reason, supporting documents will be asked

CANCELLATION AT THE CLIENT'S INITIATIVE :

- ◆ Closure of borders by tenant's country government > a link to the official information page of the government has to be provided
- ◆ The tenant's country government forbids any non-essential trip > a link to the official information page of the government has to be provided
- ◆ Flight cancellation due to COVID-19 > an official mail from the airline company has to be provided
- ◆ Airports/train station closure in France or in tenant's country > a link to the official information page has to be provided
- ◆ Distance restriction of movement around the living place > a link to the official information page of the government has to be provided
- ◆ Placement under quarantine (or any other duration of lockdown) ordered by France or tenant's country > a link to the official information page of the government has to be provided
- ◆ The client has been declared positive to COVID-19 less than 14 days before the arrival date > a medical certification has to be provided

CANCELLATION AT THE HOST'S INITIATIVE :

- ◆ Government order of accomodation closure > the host will inform the tenant by mail
- ◆ Closure of borders by french government > the host will inform the tenant by mail
- ◆ Closure à the ski resort because of Covid19 > the host will inform the tenant by mail



SAS Chalet La Bouclia

284 Chemin de la Ruaz - Le Hameau du Crêt - 73 150 Val d'Isère - France

Tel : +33 6 50 36 40 57

info@chaletlabouclia.com

www.chaletlabouclia.com

ARTICLE 8 - Security deposit and chalet inventory :

Upon the arrival, the guest will pay a security deposit of 5 000,00 euros by Visa, Mastercard or by cash. Any claim regarding the accomodation rent has to be done in the 24 hours after the arrival. The tenant guarantees the host the payment of any damage or breakage at the value of the loss suffered if the security deposit given on arrival would be insufficient. The security deposit will be refund after deduction, if applicable, of any missing items or damage noted and in compensation of eventual sums due to the host. An extra security deposit of 500,00 euros will be asked in case of pet presence (Article 10)

ARTICLE 9 - Use of place :

The tenant will guarantee that the rental will be peaceful and that the place will be used with due care. Precisions COVID-19 : The host guarantee that all the sanitary measures will be strictly followed to protect its clients and staff. The tenant also guarantees to follow all the sanitary rules.

ARTICLE 10 - Insurance :

All personal objects or items belonging to the tenant are under his own responsibility. They are in any case protected by any host's insurance. The tenant will have to be insured against any damage or breakage due to the tenant himself.

ARTICLE 11 - Pets :

Dogs are allowed in the chalet. The host just ask to forbid them the access to the steam-room and to the bedrooms. It is also forbidden to leave dogs jump on sofas. They have to be vaccinated and kept in lead in the vicinity of the chalet. All needs make in the vicinity of the chalet is forbidden.

In case of pet's presence, 5 500,00 euros will be asked to the tenant as security deposit.

The french version of the General terms of lease is the one setting the policies and is given below.



SAS Chalet La Bouclia
284 Chemin de la Ruaz - Le Hameau du Crêt - 73 150 Val d'Isère - France
Tel : +33 6 50 36 40 57
info@chaletlabouclia.com www.chaletlabouclia.com

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

ARTICLE 1 - Conclusion de la réservation :

Un règlement de 25% du prix du séjour doit être joint à la confirmation de réservation.

La réservation ne devient effective qu'au seul règlement des arrhes.

Tout manquement à cette condition est susceptible d'entraîner la résiliation de la location aux torts exclusifs du locataire.

Le solde de la location doit nous parvenir au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée.

Le non-règlement du solde à la date convenue équivaut à une annulation de dernière minute et déclenchera la mise en application des conditions d'annulation précisées à l'article 6.

Dès lors, le chalet peut à nouveau être offert / proposé / ouvert à la location.

En cas de location de moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement devra être versée et devra être jointe au contrat de location.

Nos prix ne comprennent pas les « services sur demande » (voir article 2).

ARTICLE 2 - Prestations:

Prestations incluses :

Lits faits à l'arrivée en 180x200 (*lits simples faits sur demande avant l'arrivée*)

Mise à disposition des serviettes de toilette et des peignoirs de bain

Chaussons - Produits d'accueil pour les salles de bains

Ménage quotidien

Changement du linge de lits et du linge éponge en milieu de séjour

Ménage de fin de séjour

Petits déjeuners servis tous les jours de 8h à 10h30

Bois de chauffage

Panier de bienvenue

Wifi - Système Sonos

Conciergerie privée

Sur demande : Lits simples en 80x200

Mise à disposition de Lit bébé - Baignoire bébé - Chaise Haute

Prestations sur demande, en supplément et selon disponibilité :

Réservation du matériel de ski

Réservation des forfaits de ski

Réservation des cours de ski

Chef de cuisine à domicile

Chauffeur privé

Taxi

Massages

Baby-sitter

Location de matériel de puériculture spécifique (poussettes...)

La taxe de séjour s'élève à 4 euros / adulte / jour.

Elle est payable à l'arrivée, par carte bancaire ou espèces.

ARTICLE 3 - Nombre de personnes :

La location du chalet est effectuée pour un nombre défini de personnes qui ne peut en aucun cas être dépassé.

Toute infraction entraînera le versement de 100 euros par jour et par personne supplémentaire.

A la conclusion de la réservation, une liste détaillant les coordonnées de chaque participant au séjour sera fournie à l'hébergeur.

Cette liste comprendra : nom - prénom - date de naissance et adresse permanente des participants.

Elle devra être mise à jour par le client en cas de modification.

Si cette liste n'est pas communiquée à la conclusion de la réservation, les modalités d'annulation COVID19 précisées en Article 6 ne pourront pas être appliquées le cas échéant.



SAS Chalet La Bouclia

284 Chemin de la Ruaz - Le Hameau du Crêt - 73 150 Val d'Isère - France

Tel : +33 6 50 36 40 57

info@chaletlabouclia.com

www.chaletlabouclia.com

ARTICLE 4 - Durée du séjour :

Le Locataire réserviste conclue pour une durée déterminée qui ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

En cas de diminution de la durée du séjour, aucun remboursement de loyer correspondant à la réduction ne pourra être effectué.

ARTICLE 5 - Horaires d'arrivée et de départ :

La location du chalet débute le jour de l'arrivée à partir de 16h.

La libération devra s'effectuer le jour du départ au plus tard à 10h.

ARTICLE 6 - Conditions d'annulation :

De la réservation à 31 jours avant l'arrivée : 25% du montant du séjour sont dus

de 30 à 15 jours avant l'arrivée : 50% du montant du séjour sont dus

de 14 à 8 jours avant l'arrivée : 75% du montant du séjour sont dus

à partir de 7 jours avant l'arrivée : 100% du montant du séjour sont dus

ARTICLE 7 - Conditions d'annulation liées COVID19 :

En cas d'annulation liée au Covid19, 100% des arrhes versées seront remboursées.

La liste des participants demandée à l'article 3 devra impérativement avoir été fournie lors de la réservation.

Selon les motifs d'annulation liée au COVID19, des justificatifs seront demandés :

ANNULATION DU FAIT DES CLIENTS :

- ◆ fermeture des frontières par le gouvernement du pays d'origine du client ou par un pays de transit > *un lien vers la page officielle d'information devra être communiqué*
- ◆ le gouvernement du pays d'origine interdit les voyages non-essentiels > *un lien vers la page officielle d'information devra être communiqué*
- ◆ annulation des vols en raison de la covid-19 > *un courrier ou email de la compagnie aérienne concernée devra être transmis*
- ◆ fermeture des aéroports / gares en France ou dans le pays d'origine > *un lien vers la page officielle d'information devra être communiqué*
- ◆ limitation kilométrique de déplacement autour de votre domicile > *un lien vers la page officielle d'information devra être communiqué*
- ◆ mise en quarantaine ou quatorzaine (ou toute autre durée de confinement) imposée par la France ou par le pays d'origine > *un lien vers la page officielle d'information devra être communiqué*
- ◆ client testé positif à la Covid19 dans les 14 jours avant l'arrivée > *un certificat médical devra être transmis*

ANNULATION DU FAIT DE L'HEBERGEUR :

- ◆ décret gouvernemental nous obligeant à fermer l'hébergement concerné > *l'hébergeur en informera le client par écrit*
- ◆ fermeture des frontières par le gouvernement français > *l'hébergeur en informera le client par écrit*
- ◆ fermeture de la station liée à la Covid19 > *l'hébergeur en informera le client par écrit*

ARTICLE 8 - Dépôt de garantie et état des lieux :

A l'arrivée, le locataire versera un dépôt de garantie de 5 000.00 euros par Visa, Mastercard, par chèque payable en France ou en espèces.

Toute réclamation concernant les lieux loués doit être faite dans un délai de 24h suivant le début de la location.

Le locataire s'engage à indemniser le propriétaire à hauteur du préjudice subi si le cautionnement s'avérait insuffisant

Le dépôt sera restitué au départ du locataire après déduction, le cas échéant, des manquants ou des détérioration constatés et compensation des sommes éventuellement dues au propriétaire.

Le dépôt de garantie s'élèvera à 5 500.00 euros en cas de présence d'un animal familial (voir article 10)



SAS Chalet La Bouclia

284 Chemin de la Ruaz - Le Hameau du Crêt - 73 150 Val d'Isère - France

Tel : +33 6 50 36 40 57

info@chaletlabouclia.com

www.chaletlabouclia.com

ARTICLE 9 - Utilisation des Lieux :

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et occupera les lieux en bon père de famille.

Précisions COVID19 :

L'hébergeur s'engage à respecter toutes les mesures d'hygiène et sanitaires afin de garantir la sécurité de ses clients et de son personnel face à l'épidémie.

Le locataire s'engage lui aussi à appliquer les gestes nécessaires à la sécurité de chaque participant et du personnel de l'établissement.

ARTICLE 10 - Assurance :

Tous les objets ou effets personnels appartenant au locataire relèvent de la propre responsabilité de celui-ci.

Ils ne sont en aucun cas couverts par une quelconque police d'assurance émanant du propriétaire.

Le locataire sera tenu de s'assurer contre les dommages de toute nature susceptible d'engager sa responsabilité (relisez votre contrat multirisques habitation ou vérifiez auprès de votre assureur que ce dernier comporte une clause " villégiature "

adaptée à la location sous toutes réserves).

ARTICLE 11 - Animaux familiers :

Les chiens sont acceptés.

Ils devront être vaccinés et tenus en laisse aux abords du chalet.

Il est demandé à ce que l'accès aux chambres et au hammam leur soit interdit.

Nous demandons également à ce qu'ils ne montent pas sur les canapés.

Les animaux devront être propres et leurs besoins ne seront pas faits à proximité des habitations.

Par ailleurs, la caution demandée en début de séjour sera augmentée de 500 euros.



LA BOUCLIA
CHALET - VAL D'ISÈRE



SAS Chalet La Bouclia

284 Chemin de la Ruaz - Le Hameau du Crêt - 73 150 Val d'Isère - France

Tel : +33 6 50 36 40 57

info@chaletlabouclia.com

www.chaletlabouclia.com